

## FORMATION

### Fiche formateur - Encadrement d'une formation fédérale diplômante par un formateur/instructeur

**Les formateurs/instructeurs sont les responsables pédagogiques et techniques des stages.**

En ce sens ils doivent :

#### I. Pour la mise en ligne du stage

À minima, un mois avant le début du stage :

- Transmettre à la Ligue le planning prévisionnel de la formation en format PDF
- Renvoyer à la Ligue le « Contrat pour la réalisation d'une prestation de formation » signé, accompagné d'une photocopie de la carte professionnelle et de son attestation d'assurance.
- Dresser la liste du matériel spécifique à prévoir pour les stagiaires
- Se mettre en relation avec le club ou la structure (refuge, ...) accueillant la formation pour définir :
  - o Les horaires de formation
  - o Les lieux de formation (vérifier que les lieux de formation soient conformes aux attentes du stage)
  - o Le public pour les mises en situation pédagogique

#### Cas des stages pratiques (\*)

Une attention particulière sera portée par l'instructeur sur la réalisation du stage pratique.

1- Au cours du stage, le formateur fournira et vérifiera systématiquement la fiche « stage pratique » du stagiaire et fera un point global sur cette obligation.

2- Après le stage, il assurera le suivi du stagiaire :

- en prenant contact avec le tuteur du stagiaire
- en vérifiant que le processus administratif est allé à son terme : validation du stage, mise à jour de l'espace licencié dans l'Intranet fédéral

*(\*) Concernant des stagiaires hors département, ce suivi pourra être assuré par un instructeur local, en concertation avec la commission formation de la Ligue.*

#### II. Pendant le stage

- Être présent sur l'intégralité du stage. En cas d'indisponibilité (cas de force majeure), l'instructeur doit, le plus tôt possible en avertir le service formation de la Ligue
- Vérifier le matériel mis à disposition par le club et celui apporté par les stagiaires
- S'assurer d'avoir identifié les éléments stratégiques liés à la sécurité du lieu de formation (issues de secours, alarme, zone de sécurité, défibrillateur...)
- Assurer la sécurité des stagiaires pendant la pratique
- Dans le respect du règlement fédéral, assurer l'enseignement, les mises en situation pédagogique, les évaluations...

### III. Après le stage

Dans un délai de 15 jours maximum :

- Transmettre le planning réalisé de la formation en format PDF
- Transmettre la facture d'intervention
- Compléter l'onglet « Résultats » de la fiche formation sur l'intranet fédéral (résultats et commentaires du formateur)
- Compléter les items de l'onglet « Bilan du stage » de la fiche formation sur l'intranet fédéral, sauf l'item « Bilan financier »



2 avenue de l'Université, 33400 TALENCE

05.56.36.54.40  
info@na.ffme.fr  
<http://na.ffme.fr>